

L'évolution des rôles au 1^{er} janvier 2024

Au 1^{er} janvier 2024, le SILA élargit son périmètre d'intervention dans le cadre de sa compétence « Aménagement et Protection du Lac d'Annecy ». Tout en conservant une logique de partenariat, afin d'avoir une gestion harmonisée des actions et politiques entre les deux rives, et pour faciliter les conditions de circulation des usagers, les intercommunalités, les communes concernées, et le Département de Haute-Savoie, ont décidé de confier au SILA le pilotage de l'ensemble du tour du lac, rassemblé sous la dénomination « Voie Verte ».

Une charte de gouvernance a été élaborée. Cette dernière vient préciser la déclinaison opérationnelle de la compétence à partir de 2024, entre le SILA et les différents partenaires signataires.

Le SILA assurera la maîtrise d'ouvrage des futurs travaux en rive Ouest ainsi que l'entretien et un rôle de gestionnaire. Il aura également la responsabilité d'instruire les demandes d'utilisation. Il conservera enfin un rôle de prévention et de sensibilisation auprès des usagers, via le déploiement d'une communication régulière.

Toutefois, certaines prérogatives, selon des dispositions particulières détaillées dans la charte, incomberont toujours aux autres gestionnaires, dans un esprit de concertation permanente et de solidarité.

Val de Chaise

Saint-Ferréol

Faverges

Giez

Doussard

Veyrier-du-Lac

Talloires-Montmin

Menthon-Saint-Bernard

Lathuille

43,8 km de Voie Verte !

Duingt

Annecy

Sevrier

St-Jorioz



Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

avec le soutien de



Téléphone
04 50 66 77 77

Accueil du lundi au vendredi
8h00 - 12h00
13h30 - 17h30

En dehors de ces heures, merci de signaler tout danger aux communes

Adresse
7 rue des Terrasses BP 39
74962 Cran Gevrier Cedex

www.sila.fr



Le Guide de poche de la Voie Verte du Lac d'Annecy

Nouveauté
2024



L'histoire de la Voie Verte en quelques dates clés

- 1966 ● Mise hors service de la liaison ferroviaire entre Annecy et Albertville.
- 1976 ● Création par l'État d'une piste cyclable de 11,5 km entre Sevrier et Bredannaz, sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, avec le soutien financier du SILA.
- 2001 ● Après acquisition des terrains auprès de Réseau ferré de France, prolongement de la promenade cyclable jusqu'à Giez sur près de 7 km.
- 2003 ● Réalisation d'un tronçon de 700 m à Duingt afin d'assurer la continuité de l'itinéraire désormais accessible à tous (Voie Verte).
- 2004 - 2005 ● Prolongement de la Voie Verte jusqu'à Marlens (Val de Chaise), sur plus de 9,5 km.
- 2004 - 2006 ● Le SILA et la Communauté de l'agglomération d'Annecy créent un aménagement en site propre qui permet de relier le centre d'Annecy (Pont de la Halle) à l'entrée de la Voie Verte à Sevrier.
- 2006 ● La Voie Verte du lac d'Annecy est prolongée jusqu'à Ugine par une Véloroute réalisée par le Département de la Savoie.
- 2009 ● La piste cyclable évolue : elle devient la Voie Verte du lac d'Annecy. Sa vocation est davantage familiale et touristique et contribue également à la mobilité du quotidien, puisqu'elle est ouverte aux cyclistes, patineurs, personnes à mobilité réduite et piétons, uniquement sur les accotements pour ces derniers. Afin de favoriser une cohabitation harmonieuse, une charte de bonne conduite est signée avec l'ensemble des représentants d'usagers.
- 2022 ● La Véloroute en rive Est du lac a été achevée, sous la maîtrise d'ouvrage du Département, financée à 50% par le SILA.
- 2024 ● La Voie Verte s'inscrit aujourd'hui dans un projet plus large, celui du tour du lac, géré en intégralité par le SILA, toujours avec le soutien financier du Département et en concertation avec les communes et les EPCI concernés (hors tronçon cyclable d'Annecy).

Projet



L'installation de totems pédagogiques

En lien avec les éco-compteurs, la Voie Verte disposera de totems pédagogiques afin d'informer, en temps réel, les usagers de la fréquentation du jour et des règles à adopter en cas de fortes affluences.

Le saviez-vous ?

L'information des usagers est primordiale dans le maintien de l'harmonie d'utilisation de la Voie.

C'est pourquoi les données des éco-compteurs sont rendues publiques et facilement accessibles, via un bouton sur la page d'accueil du site internet du SILA.

Cela vient s'ajouter à la carte interactive des aménagements du tour du lac qui existe déjà sur le site, aux 25 000 dépliant conçus avec le Département et diffusés par le SILA, et à la présence d'ambassadeurs l'été, dont les missions sont d'aller au contact des usagers, avoir un rôle de prévention dans les bonnes pratiques à adopter et faire des remontées de terrain, permettant de continuer à fournir des services de qualité.

Gestion de la Voie Verte du Lac d'Annecy : Qui fait quoi ?

SILA

Les espaces verts

- Le balayage de la Voie Verte, à raison de 3 balayages minimums par an, ainsi que l'entretien de la chaussée (hors Voie partagée avec les véhicules)
- Le fauchage de sécurité sur l'ensemble des abords de la Voie
- L'élagage des arbres implantés sur le foncier mis à sa disposition ou lui appartenant
- Un entretien périodique pour le ramassage des débris dans les talus ou accotements et repérage d'éventuels travaux à réaliser

Pour les arbres sur des propriétés privées empiétant et présentant un danger sur la Voie Verte, le SILA, avec l'appui des communes ou du Département, sollicite les propriétaires concernés.

La maintenance des aires & équipements

- L'entretien des barrières trombones sur la Voie Verte
- Les barrières ou garde-corps séparant la Voie Verte des propriétés privées ou communales (sauf barrières sur propriétés privées)
- En relation avec les communes : les aménagements des aires de repos (pour assurer une harmonisation sur toute la Voie Verte)
- Les travaux relatifs aux aires de repos de niveau 3

La maintenance des glissières de sécurité ou murs maçonnés ou autres barrières séparant la Voie Verte de la route départementale (compétence du Département)

L'entretien de l'aire de Bredannaz revient désormais à la commune de Doussard.

La gestion et l'entretien des aires de gonflage par le Grand Annecy présentes à proximité de la Voie Verte

La réalisation des travaux des aires d'arrêt de niveau 1 et 2

Projet rive Ouest

De nouvelles aires de repos prévues

La multiplication d'aires d'arrêts le long de la Voie Verte est prévue selon trois niveaux :

- Niveau 1 : aire d'arrêt avec zone de pique-nique, support vélos, agrès sportif, WC et point d'eau
- Niveau 2 : aire d'arrêt avec banc, support vélos et point d'eau
- Niveau 3 : aire d'arrêt minute type zone de rencontre avec banc et support vélos

Département / communes

Les travaux et les occupations événementielles

- Toute demande de travaux ou de manifestation empiétant sur la Voie Verte nécessite un avis du SILA après demande d'arrêt auprès des autorités.
- Les travaux de reprise de voirie et d'accotement en cas de nécessité.
- Lors de travaux nécessitant la fermeture

de la Voie Verte, le SILA recherche avec les partenaires, les itinéraires alternatifs les mieux adaptés. La planification est assurée sur les périodes de moindre fréquentation (sauf cas de force majeure) et avec une recherche permanente d'optimisation de la durée de fermeture.

Sanitaires, fontaines à eau et poubelles

La gestion et l'exploitation des sanitaires, des fontaines à eau et des poubelles (communes)

Le SILA a un rôle de coordination avec les communes, afin notamment d'homogénéiser les pratiques et les dates d'ouvertures et fermetures.

Le déneigement

Les communes pourront prendre un arrêté de fermeture de la Voie Verte en lien avec le SILA si celle-ci s'avère dangereuse.

Le déneigement est assuré uniquement de Sevrier à Saint-Jorioz, par convention, en raison de la faible fréquentation des autres portions du tour du lac en période hivernale.

Mise en place de panneaux signalétiques

L'éclairage

Conformément à la stratégie de l'agglomération du Grand Annecy, l'éclairage des aménagements cyclables n'est pas systématique, que ce soit en zone agglomérée ou en dehors.

Il n'y a pas d'éclairage spécifique, sauf au tunnel de Duingt. L'éclairage coïncide avec les horaires de l'éclairage public mis en place sur chaque commune.

Les usagers sont invités à faire le nécessaire pour avoir un équipement adapté aux conditions de circulation, et à faire preuve de vigilance pour voir et être vus à tout moment.

À ce jour, les rétrécissements sont signalés avec des panneaux réfléchissants qui ont été installés par le SILA sur la rive Ouest. En cas de dangers identifiés, des réflecteurs seront mis en œuvre par le SILA sur les barrières, les ouvrages d'art et/ou zones particulières (rétrécissements, talus...).

Le SILA étudie les points de danger particuliers qui pourraient être amenés à évoluer et les types de dispositifs qui seraient les plus adaptés selon les caractéristiques et localisations.

Légende

- SILA
- Département / communes

Projet